

N° DLB-155 /CRP/MINSANTE/SG/DRH.-

Yaoundé, le 07 JUIL 2021

## COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

---oOo---

Dans le cadre de la finalisation du processus de recensement entamé en l'an 2020, le Ministre de la Santé Publique, **Dr MANAOUA Malachie**, invite les personnels de son département ministériel, à bien vouloir se recenser ou actualiser leurs données dans la plateforme d'enrôlement, accessible à l'adresse **www.fichier-minsante.cm**, **au plus tard le 12 juillet 2021.**

Cette opération vise également tous les professionnels de santé en situation d'emploi précaire ou temporaire exerçant dans les formations sanitaires publiques.

Le dossier physique comporte les pièces suivantes :

### ❖ Concernant les agents publics :

- Acte d'affectation ou de nomination ;
- Acte de recrutement (intégration, contrat, décision d'engagement);
- Certificat de prise de service au poste actuel ;
- Attestation de présence effective au poste ;
- Diplôme de recrutement ;
- Diplôme le plus élevé éventuellement ;
- Arrêté de mise en stage éventuellement ;
- Fiche de recensement dûment signée du Chef de structure.

### ❖ Concernant les personnels en situation d'emploi précaire ou temporaire :

- Copie certifiée conforme du diplôme d'embauche et le plus élevé éventuellement ;
- Contrat d'embauche ou tout élément justifiant un lien avec la formation sanitaire ;
- Copie certifiée conforme d'acte de naissance ;
- Copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- Fiche de recensement dûment signée du Chef de structure.

Toute abstention à cette phase de recensement pourrait conduire au constat d'abandon ou de démission de poste de travail.

### COPIES :

- CRTV RADIO (Poste National) ;
- Cameroon Tribune.

### Ampliations :

- CAB/MINSANTE/SESP ;
- SG ;
- DRH
- SDP/CELCOM ;
- AFFICHAGE/CHRONO.



*Dr. Manaoua Malachie*